

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 Octobre 1879.

Chronique générale.

Plusieurs membres de l'extrême gauche de la Chambre ont l'intention de déposer une demande de modification de l'article des lois constitutionnelles prescrivait des prières publiques, chaque année, à la reprise des travaux parlementaires.

Les signes du temps prennent en majeure partie une teinte communarde très-prononcée.

Les amnésies qui étaient membres de la Légion-d'Honneur ont tous repris les insignes de l'ordre sans attendre la décision du gouvernement. C'est le Petit Parisien qui le dit, et on peut l'en croire sur parole. — Et d'un!

Dimanche, un grand banquet fraternel a dû être donné avenue de Saint-Mandé par la chambre syndicale des ouvriers maçons.

Or, non-seulement les membres de la corporation récemment amnésies étaient reçus sans payer leur écot, mais encore il avait été décidé qu'on leur réserverait des places d'honneur. — Et de deux!

Enfin, on vend dans les rues de Paris, et probablement avec la permission de l'autorité, une chanson intitulée: Chant des Amnésies. — Et de trois!

Par contre, la police de Lyon a fait saisir, au domicile d'un particulier, les exemplaires de la cantate le Drapeau blanc, qui avait été chantée au banquet royaliste des Brotteaux.

Nous recevons communication d'une dépêche de Rome. On nous annonce que le chevalier Nigra est rappelé en toute hâte par

son gouvernement. Cette dépêche contient des détails si graves, relativement aux motifs de ce rappel, que nous ne pouvons point les donner avant de nous être assurés de leur exactitude.

M. DE BISMARCK A PARIS.

Nous trouvons aujourd'hui, dans un journal de Francfort, cette singulière nouvelle que nous nous hâtons de reproduire :

« Quelques journaux français ont prétendu que M. de Bismark avait hésité à se rendre à Paris, en quittant Vienne, mais que son projet était d'y venir vers la fin de l'année. Ces journaux ignorent donc que M. de Bismark est allé déjà deux fois à Paris depuis la campagne de 1870, une première fois en 1875 et une seconde fois en 1878, au moment de l'Exposition? A ce dernier voyage, M. de Bismark est resté huit jours à Paris dans le plus strict incognito. »

Il paraît que, dans certaines grandes administrations de l'Etat, on provoque les employés de tous grades à entrer dans la franc-maçonnerie. On leur assure indirectement que c'est un moyen de faciliter leur avancement et de se procurer des protections influentes pour arriver à des résultats importants.

A l'occasion du 29 septembre, l'empereur d'Autriche a envoyé un télégramme de félicitations au comte de Chambord.

Nous pouvons affirmer, de source sûre, que le général Gresley ne quittera pas le ministère de la guerre.

La froideur qui régnait entre lui et M. de Freycinet a disparu. Cette réconciliation a eu lieu pendant le déjeuner auquel M. Gambetta avait invité les deux ministres, au commencement de la semaine dernière.

Cette froideur venait de ce que le général Gresley avait, au sujet de l'état-major, du volontariat et du système général de défense, des vues différentes de celles de M. de Freycinet et de ses collègues et même de M. Gambetta. Des explications ayant été échangées, et des concessions réciproques accordées, M. de Freycinet s'est déclaré satisfait.

Si l'on écoutait dans les ministères les plaintes qui sont journellement adressées contre les fonctionnaires et agents du gouvernement, et surtout contre les sous-préfets, il faudrait faire table rase de tout le personnel actuel. Pour les sous-préfets surtout, on se plaint généralement de leur insuffisance, de leur nullité et de leur peu d'aptitude à remplir les fonctions qui leur ont été confiées. On ne les ménage guère vis-à-vis de ce bon M. Lepère qui ne sait pas où en prendre de meilleurs.

Le Republicain de Seine-et-Marne annonce avec une satisfaction marquée que « par ordre supérieur » les enfants de troupe du 25^e dragons qui fréquentaient l'école congréganiste de Meaux sont entrés lundi matin à l'école laïque.

On peut dire après cela que la liberté des pères de famille, que l'on n'a certainement pas consultés, est menée tambour battant.

Le collège congréganiste de Notre-Dame de Sainte-Croix, avenue de Neuilly, à Paris, compte depuis vendredi, jour de sa rentrée, 70 élèves de plus que l'année dernière.

Un concours a été ouvert en 1878 par la Société des agriculteurs de France entre les instituteurs et institutrices des départements de la Haute-Marne, de la Sarthe, de la Nièvre, de la Dordogne et de l'Ardeche, qui, par leur enseignement et la tenue de leurs

jardins, ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture et ont obtenu les meilleurs résultats.

Une seule médaille d'or a été accordée; elle est échue au Frère Albéric, instituteur libre à Montigny-en-Morvan. C'est là un beau succès qu'il importe de faire ressortir aujourd'hui, que, contre toute évidence, on voudrait représenter les Frères comme inférieurs à leurs collègues les instituteurs laïques.

LES AYEUX DE PREVOST.

Prevost, l'assassin de Lenoble, a enfin avoué avoir assassiné la femme Blondin, son ancienne maîtresse.

Confondu par les dépositions de nombreux témoins et sur les instances des magistrats de dire la vérité, quelques minutes se sont passées sans que l'assassin répondit; puis, tout-à-coup, relevant la tête, il dit au juge d'instruction :

« Je vais tout avouer. Dans la nuit du mardi-gras 1876, dit-il, j'étais rentré chez moi avec ma maîtresse. Connaissant l'habitude qu'elle avait de toujours porter sur elle des valeurs assez considérables, j'étais décidé à m'en emparer et je résolus dès lors de la tuer.

Le mercredi, vers quatre heures du matin, tandis que ma maîtresse dormait profondément, je me glissai doucement à bas du lit et allai prendre un marteau. Je revins vers Augustine et la frappai deux fois sur la tête. Elle ne poussa pas un seul cri, le crâne était fracassé, la mort avait été instantanée.

Je tirai alors le cadavre du lit, je le plaçai au milieu de la chambre, et de même que je l'ai fait pour Lenoble, je le découpai en petits morceaux.

Je me recouchai ensuite. A neuf heures du matin, je reprenais mon service de gardien de la paix et ne rentrais chez moi que le soir.

Je m'empressai de quitter mon uniforme d'agent, je pris une blouse et un panta-

Non, mes amis, il faut que je profite de mes derniers moments... Je suis perdu sans ressources; ne me condamnez pas au silence... J'ai rempli mes devoirs de chrétien ce matin, dit-il alors, soyez donc tranquilles, mes enfants... comme je le suis moi-même... et ne pleurez pas sur moi... Ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer!...

Ces paroles entrecoupées n'arrivaient qu'une à une; de longues pauses suivaient chaque phrase; il faisait des efforts surhumains pour être capable de poursuivre.

... La Rouarie n'est plus!... Il n'a pu survivre au meilleur des Rois...

Le vieillard octogénaire prit le bras de son fils Armand :

— Le Roi! le Roi! murmura-t-il.

— Mis à mort par eux!...

Hilaire et Ermel tressaillèrent.

— Ils l'ont exécuté le 21 du mois de janvier, sur la place de la Révolution...

A ces mots, le vicomte de Kerbozec et les Gavésio entrèrent; on leur répéta ce que le blessé venait de dire. Le vicomte, qui avait connu Louis XVI et qui le vénérât avec amour, fut obligé de s'appuyer sur l'épaule de Pierre, son frère de lait; mais avant que Kerfuntun eût repris la parole, il était à côté du patriarche de Rosven, qui prit sa main, tenant ainsi ses deux fils Armand et Michel, et serrant plus fort à mesure que Kerfun-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

(Suite.)

L'AGONIE DU CONSPIRATEUR.

Autour du manoir veillaient sans cesse des sentinelles; mais du reste rien n'était changé dans les mœurs patriarcales de la famille, rien, si ce n'est qu'on récitait un De profundis de plus à la prière du soir.

La prière se disait maintenant dans la chambre du bonhomme que sa faiblesse empêchait de descendre, comme on le sait.

Dans les premiers jours de février 1793, elle fut brusquement interrompue par un bruit de chevaux lancés au galop et par la détonation presque simultanée de plusieurs armes à feu.

L'alarme est donnée, les gentilshommes et leurs serviteurs se précipitent dans la cour.

En arrivant aux palissades, Ermel et Hilaire y trouvèrent M. de Kerfuntun et Malo Gavésio, frap-

pés chacun d'une balle, tombés de cheval, baignés dans leur sang.

Sur la lisière du bois la fusillade continuait. Aussitôt on sonne le tocsin à l'église de Plœrmeil; les bois, les chemins, les fossés se peuplent de tirailleurs; une troupe à cheval fuit épouvantée dans la direction de Vannes, où M. de Kerfuntun et tous les complices de La Rouarie ont été mis hors la loi.

En arrivant à la palissade, les Bozec de La Faugerais et les Gavésio s'arrêtèrent un instant.

Mais, en vrai soldat, Ermel, quoique brisé de douleur, aurait poursuivi sa route, rallié ses gens et pris le commandement général en sa qualité de capitaine, si Kerfuntun, le retenant ainsi qu'Hilaire, ne se fût écrié :

— Mes enfants, je vous en supplie, restez avec moi, il faut que je vous parle avant de mourir.

Ermel, impatient de combattre, hésitait; le vicomte dit à son tour :

— Aujourd'hui, mon ami, je vais commander... demeure avec lui. — A moi, mes gars, ajouta le vieux marin de sa voix belliqueuse qui dominait naguère les sifflements du vent et les détonations de l'artillerie.

— Que le bon Dieu te conserve! disait en même temps le vieux Pierre à son fils Malo... A tout à l'heure!... Salaün, Yvon, Alain, en route!

Tandis que l'héroïque famille du fermier s'élan-

çait dans les bois de Rosven à la suite du capitaine de vaisseau, Toinette Bastin, Jeanne du Gavre et les autres femmes de la métairie et du manoir relevaient les blessés et les transportaient au logis.

Malo souffrait d'une grave blessure qui le réduisait à l'inaction, mais ne menaçait point sa vie; on le coucha, on le pansa, et, seul peut-être de tous les habitants du bourg, il dormit ensuite paisiblement.

Kerfuntun, au contraire, était mortellement atteint d'une balle qui lui avait fracassé deux côtes et entamé le poumon. La famille éplorée l'entourait; et cependant le bruit de la fusillade s'affaiblissait du côté de la lande Sans-Fin; peu à peu le silence se rétablit au dehors, il devint évident que les révolutionnaires n'étaient plus à craindre.

Louise et Francisca, désespérées, ne pouvaient retenir leurs larmes; le bonhomme Jean-François, étendu sur sa chaise longue, regardait d'un œil morne le douloureux tableau de l'agonie du gentilhomme.

Armand, les bras croisés sur la poitrine, attendait qu'il fût en état de s'expliquer; car déjà deux fois Kerfuntun avait essayé de prononcer quelques mots et s'était aussitôt évanoui.

On le pansa du mieux qu'on put, on voulut lui défendre de parler; mais promenant sur ses enfants et sur ses hôtes des regards encore pleins d'un noble feu, M. de Kerfuntun dit enfin :

lon de toile, et, à onze heures du soir, je sortis emportant un premier paquet de débris humains que j'allais jeter dans divers égouts de la Chapelle. Il me fallut faire trois voyages pour me débarrasser de tous ces débris.

» Quant à la tête, j'allai l'enterrer dans les fossés des fortifications, près de la porte de la Chapelle.

» Après avoir fait disparaître toutes les traces du crime, je mis de côté les bijoux d'Augustine, puis je m'empressai de chercher dans ses effets les valeurs que je pensais devoir s'élever à 20,000 fr. environ. Je ne trouvai que pour 6,000 fr. de litres de rente française 5 pour 100.

» Je fis un paquet de tous ces vêtements que je brûlai, et, la nuit suivante, j'en jetai les cendres sur divers tas d'ordures.

» Je négociai ensuite ces titres qui étaient au porteur, et avec l'argent j'achetai quelques morceaux de terre dans mon pays, à Mormans (Seine-et-Marne).

Cet interrogatoire, commencé dimanche matin à huit heures, n'était terminé qu'à onze heures et demie.

Ramené à la sûreté par les agents, on servit à déjeuner à Prévost que l'on gardait à vue dans une des salles du poste, et à quatre heures, l'assassin, replacé en voiture, était conduit aux fortifications de la porte de la Chapelle, où on alloit procéder à la recherche de la tête de la femme Blondin.

Arrivés aux fortifications, les magistrats firent descendre Prévost et l'invitèrent à indiquer l'endroit où avait été enterrée la tête.

Sans hésitation, l'assassin gravit le talus intérieur à gauche du bureau des recettes de l'octroi, et avançant de quelques pas, traça avec le pied, sur le gazon, une croix, puis se tournant vers les magistrats, leur dit : « C'est là ! »

Prévost fut remis dans la voiture qui l'avait amené, et M. Macé, avisant un cantonnier, le fit venir avec ses outils et les recherches commencèrent.

Un quart d'heure après, le cantonnier mettait à découvert le crâne de la femme Blondin, que M. Lefebvre faisait porter à son bureau, en attendant l'envoi à la Morgue, qui en a été fait dans la soirée.

L'assassin, reconduit par les agents de la sûreté, était réintégré à Mazas à six heures.

Etranger.

ESPAGNE. — Les télégrammes espagnols de ces derniers jours signalent de nombreuses arrestations de républicains (parmi lesquels plusieurs officiers), non-seulement à Saragosse et à Tarragone, mais encore dans d'autres provinces. Ces arrestations révèlent une situation politique des plus alarmantes.

Des correspondances particulières font craindre un ou plusieurs *pronunciamientos* contre le trône constitutionnel de Don Alphonse, battu en brèche par les deux ten-

dances libérales qui luttent de l'autre côté des Pyrénées, depuis la mort de Ferdinand VII : le libéralisme catholique, la démocratie socialiste, opinions représentées aujourd'hui par :

Les modérés historiques, Les républicains radicaux. Cette lutte, plus acharnée que jamais, prouve que ni Don Alphonse personnellement, ni la situation créée par le coup de Martinez Campos, ne sont populaires.

On n'a pas oublié que lors de l'entrée en Espagne de Don Alphonse, après le *pronunciamiento* de Murviedro, plusieurs provinces étaient en armes, sous le commandement de Don Carlos. — L'archiduchesse Christine trouvera-t-elle, à son arrivée, une situation analogue sous le drapeau républicain ?

C'est à craindre. — Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Une lettre de Madrid nous annonce que le gouvernement a enfin découvert tous les fils de la conspiration qui le menaçait.

» Tous les officiers supérieurs qui en faisaient partie ont été arrêtés et internés dans les forteresses. On a également arrêté et mis sous les verrous un grand nombre de sous-officiers.

» Il est probable que cet événement donnera la paix à l'Espagne pour longtemps, car le gouvernement est résolu à ne pas user d'indulgence à l'égard des conspirateurs. »

ITALIE. — On télégraphie de Rome qu'un grand mouvement internationaliste, qui se préparait à Catauzara, province de Naples, a été heureusement déjoué, grâce à une dénonciation anonyme; on a pu arrêter les principaux chefs et enrayer ainsi le mouvement insurrectionnel qui était imminent.

ALLEMAGNE. — Le prince de Bismark tient à son idée d'une réforme du traité d'extradition. Il a eu la coopération spontanée de l'Espagne, il est certain de l'appui de la Russie; l'Italie hésite, mais le nouvel ambassadeur allemand à Rome a quitté Berlin avec des instructions très-nettes et quelque peu comminatoires. Les petits royaumes du Nord ont promis leur adhésion; mais la France, la Suisse et le Portugal ne veulent rien entendre, et l'Autriche a déclaré qu'elle n'accepterait ces modifications que si l'Angleterre qui les repousse et M. Waddington qui les redoute donnent leur adhésion.

ANGLETERRE. — La malheureuse impératrice Eugénie est encore dans un état de santé très-alarmanant. Elle a vieilli de vingt ans; rien ne peut calmer son désespoir; elle a failli ne point pouvoir partir, samedi soir, pour Albergerdie, à cause d'une douloureuse surexcitation aux deux tombeaux qu'elle a voulu visiter avant de s'éloigner de Chislehurst. Un changement de résidence amènera-t-il un apaisement salutaire? Mais elle est tellement abîmée que mieux vaudrait peut-être, pour elle, de rester à Camden-Place. Elle a déclaré qu'elle voulait

Pierre Gavésio, Yvon, Salaün, Bastin et les domestiques des deux sexes étaient debout et muets.

— Oui, dit le vicomte, je comprends, moi! Les Anglais se vengent de la guerre d'Amérique. Ils ont soufflé la révolution française, ils ont causé la mort du Roi! — Ils ont vendu La Rouarie, ils préparent la destruction complète de nos colonies et de notre marine...

— ... Il l'a dit, interrompit le mourant. — Maudit soit le Saxon! murmuraient les paysans bretons dans leur idiome, où *Saxon* est synonyme d'*Anglais*.

— ... Le marquis de La Rouarie est mort le 30 janvier, poursuivit Kerfontun... Il m'a légué sa pensée, mes enfants... A mon tour, je meurs... Écoutez!...

Lorsque Kerfontun en revint à parler de lui-même, ses filles qui distinguèrent ces mots : *je meurs*, tressaillèrent convulsivement en inondant de leurs larmes ses mains déjà glacées par la mort.

— Écoutez! reprit Kerfontun... Hilaire, mon fils, aux armes! guerre sans trêve aux bourreaux du Roi!... Et vous, Ermel, demandez à votre père et à votre aïeul la permission de vous unir à celle-ci (c'était Francisca qu'il désignait)... Car alors La Rouarie aura deux successeurs au lieu d'un...

Ermel se tourna vers les vieillards; Armand en référa du regard au patriarche, qui de sa voix rauque dit seulement :

revenir auprès de ses deux morts, et, malgré son accablement, elle montre, dans sa douleur, une volonté si persistante qu'on n'ose pas la dissuader de vivre quelques mois loin de cette maison lugubre. On espère beaucoup de l'influence de la reine Victoria. Tous les bonapartistes venus en ces derniers temps à Chislehurst sont repartis avec la conviction qu'une réconciliation avec le prince Napoléon est certaine, mais que la pauvre exilée n'est pas encore en état de supporter une conversation nécessairement longue et pénible. Ils sont convaincus que, de part et d'autre, on ne demande pas mieux que de se montrer conciliant, mais qu'il faut encore attendre un peu avant d'aborder un si grave sujet.

Chronique militaire.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

Les engagements volontaires sont ouverts du 4^e octobre au 30 novembre de cette année, pour les régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, de sapeurs-pompiers de Paris, de pontonniers, les bataillons de chasseurs à pied, les escadrons du train des équipages militaires, les compagnies d'ouvriers d'artillerie, les sections de secrétaires d'état-major, les sections de commis et ouvriers militaires d'administration et les sections d'infirmiers militaires.

Les jeunes gens qui désirent s'engager dans les sections d'administration en qualité de commis aux écritures du bureau de l'intendance militaire, sont tenus de passer des examens devant le sous-intendant militaire.

Un détachement du 2^e pontonniers, fort de 24 officiers, 364 hommes et 54 chevaux, en garnison à Angers, a quitté cette ville ce matin. Il doit loger ce soir à Doué, demain mercredi à Montreuil-Bellay, jeudi à Loudun, vendredi à Mirebeau, et arrivera samedi prochain à Poitiers, pour prendre part à des exercices à feu.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. l'abbé Masson, professeur à l'Institution Saint-Louis, est nommé préfet de discipline dans la même maison.

M. l'abbé Cesbron et M. l'abbé Martin sont nommés maîtres d'études.

La nouvelle troupe d'opéra de M. Chavannes a fait ses débuts hier sur notre scène et a interprété le charmant opéra-comique d'Adam, *Si j'étais Roi!* C'était plus que suffisant pour faire salle comble; aussi tous les habitués du théâtre et les dilettantes se sont-ils trouvés réunis pour souhaiter la bienvenue aux artistes et donner un témoignage de sympathie à notre habile directeur.

La municipalité elle-même n'est point restée en arrière. M. Luard, adjoint au

— Qu'il l'épouse!

— ... Ils s'aiment! murmura simplement Kerfontun tandis qu'Hilaire plaçait la main de Francisca dans celle d'Ermel... Ils s'aimaient pendant la paix; qu'ils soient unis pour la guerre!...

Les deux fiancés, à genoux devant le mourant, reçurent sa bénédiction; ils reçurent aussi celle d'Armand, qui intervint alors :

— Tu vas comparaître devant Dieu, Kerfontun, dit l'aîné de la famille; tu nous lègues une cause sainte, mais sache qu'on a devancé tes vœux... Saint-Ermel et Rosven sont déjà sous les armes!... le reste de la Bretagne suivra bientôt leur exemple... Ton maître le marquis de La Rouarie se sera survécu!

A mesure qu'Armand parlait, les traits du conspirateur expirant semblaient se ranimer, un magnanime sourire effleura ses lèvres.

— Je meurs content! dit-il encore. Que la victoire accompagne les défenseurs du trône et de l'autel!... Union entre vous, mes enfants!... Que Dieu vous protège!... Priez pour mon âme!...

A ces mots, les muscles du gentilhomme expirant se détendaient.

Le cœur de Saint-Ermel, que l'on était allé chercher en toute hâte, parut. Tous les fronts s'inclinèrent.

— Que la paix du seigneur soit avec vous! dit le prêtre.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

mairie de Saumur, et M^{me} Luard, occupaient la loge municipale et en faisaient les honneurs. L'un et l'autre avaient voulu rehausser par leur présence l'éclat de cette brillante soirée.

Pendant le premier acte, les visages des illustres hôtes de la loge municipale étaient radieux; mais bientôt M. Luard, se dissimulant mal derrière les draperies, est devenu tout soucieux. Il paraissait plongé dans la plus profonde des méditations; on eut dit que la royauté éphémère du pêcheur Zéphoris lui eût glacé tous les sens.

La vanité de ce pauvre pêcheur se croyant roi et dictant des ordres aux ministres du souverain de Goa avec le sans-façon que comporte son éducation, a été rendu par M. Gense avec un rare bonheur et un véritable talent qui lui ont valu les applaudissements les plus chaleureux.

Nous ne pouvons manquer de donner, dès aujourd'hui, les premières impressions du public, qui s'est montré très-satisfait; mais nous aurons à revenir sur les divers artistes, lorsque la troupe se sera mieux fait connaître.

Grand-Théâtre d'Angers. — Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Samedi dernier, au début de la *Traviata*, qui servait de troisième épreuve à M^{me} Naddi-Vallée, il s'est produit un incident très-grave, car il peut compromettre en partie notre saison théâtrale. Entre le premier et le second acte, le régisseur général est venu annoncer la résiliation de M^{me} Naddi-Vallée, première chanteuse légère.

» Cette résiliation était provoquée par certains bruits persistants, qui présentaient la plus grande partie des habitués de notre théâtre comme s'opposant au maintien de M^{me} Naddi-Vallée dans son emploi de première chanteuse. Sans attendre le résultat du vote, cette artiste, d'autant plus sensible à cet insuccès que c'est son premier échec au théâtre, a cru devoir quitter notre scène et résilier son engagement.

» Quelque soit notre opinion personnelle, nous respectons toujours les jugements portés par la majorité. En matière d'art, toutes les opinions sont respectables, lorsqu'elles sont motivées.

» Recherchons donc les causes de cette sévérité du public, vis-à-vis d'une artiste qui ne manque pas de mérite. Les années précédentes, l'administration de notre théâtre avait engagé, aux prix de nombreux sacrifices, des cantatrices de premier ordre, habituées à briller sur les plus grandes scènes de province.

» L'expérience a prouvé que cette combinaison n'était point favorable à notre théâtre. Les *étoiles* coûtent cher et la subvention accordée par l'administration municipale ne suffit pas à satisfaire les exigences des premiers sujets. Il faut diminuer les appointements des emplois secondaires. De là, une grande disproportion, un manque d'unité qui nuit à l'ensemble des représentations et les rend fatigantes et désagréables.

» Quelques-unes de ces cantatrices de premier ordre avaient peu ou point de répertoire, tout leur bagage artistique consistait en 4 ou 5 pièces, qu'elles redisaient à satiété et que le public savait bientôt par cœur.

» Il faut, pour la bonne exploitation de notre théâtre, une troupe d'ensemble, qui permette de renouveler l'affiche pendant l'étendue d'une pièce nouvelle, en attendant la pièce à succès.

» M^{me} Naddi-Vallée est victime de certaines comparaisons qui n'ont point leurs raisons d'être au théâtre, car ce système d'appréciation conduirait trop loin et rendrait difficile, pour ne pas dire impossible, toute exploitation artistique en province.

» M. Rougé, notre excellent baryton, faisait sa rentrée dans la *Traviata*. Nous avons revu avec plaisir cet excellent artiste que tout Angers a applaudi tant de fois l'an passé.

» L'émotion de la première chanteuse qui venait de résilier l'avait aussi gagné. Cela donnait au 2^e acte une couleur mélancolique bien en rapport avec le sujet.

» Inutile de dire que MM. Rougé et Surreau, qui ont fait leurs rentrées et sur lesquels le public était appelé à se prononcer, ont été acceptés à l'unanimité.

Société centrale des chasseurs. — La Société centrale des chasseurs vient de faire publier l'état des médailles qu'elle a distribuées, en 1878, à la gendarmerie pour le concours

donné à la répression du braconnage. Parmi les médailles distribuées à la gendarmerie de Maine-et-Loire, nous donnerons celles qui intéressent notre arrondissement :

- MM.
- Auer, brigadier à Doué, vermeil, 2^e classe.
- Baron, gendarme à Martigné-Briand, vermeil, 2^e classe.
- Paquet, gendarme à Martigné-Briand, argent, 2^e classe.
- Antonini, gendarme à Saumur, argent, 2^e classe.
- Testard, maréchal-des-logis à Allonnes, argent, 2^e classe.
- Lacombe, gendarme à Saumur, argent, 2^e classe.
- Paquereau, gendarme à Gennes, argent, 2^e classe.
- Brossier, gendarme à Doué, argent, 2^e classe.

DEUX ARRÊTÉS DE M. LE PRÉFET ABDON BÉCHADE.

Il pleut des arrêtés, depuis quelque temps, sur la tête des malheureux « subordonnés » de M. le préfet Abdon Béchade.

Le 14 août 1879, arrêté révoquant le garde-champêtre de la petite commune de Douces, accusé, par les reporters de l'administration préfectorale, d'avoir « dégainé » (le malheureux !) pour empêcher M. le conseiller municipal délégué à la présidence de la distribution des prix, de pénétrer dans l'école communale.

Le 24 septembre 1879, arrêté suspendant de ses fonctions pour deux mois l'honorable M. Richardin, maire de la commune de Douces, qui est accusé par M. le préfet et par M. le sous-préfet de Saumur, sans compter plusieurs conseillers municipaux de la commune, de « s'être soustrait » à l'obligation de s'acquitter de ses prestations, soit en argent, soit en nature, etc.

Le 26 septembre 1879, arrêté annulant une délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Sylvain, accusé d'être « sorti de ses attributions. »

Le 29 septembre 1879, arrêté annulant l'arrêté municipal de M. le maire de Saint-Sylvain, qui suspendait de ses fonctions, à partir du 1^{er} octobre, le garde-champêtre Tissot, en vertu d'une délibération du conseil municipal de la commune.

Le 30 septembre 1879, arrêté révoquant de ses fonctions de garde-champêtre de la commune de Verrie, le sieur Aubry, accusé d'avoir « fermé les yeux volontairement sur » des délits à lui connus ; — d'avoir laissé transporter du vin pour son compte » ou pour le compte d'autrui, sans acquiescement de droits, » etc.

Ouf !
En attendant que nous puissions donner à nos lecteurs des nouvelles authentiques au sujet de ce qui se passe ou de ce qui s'est passé dans les communes de Saint-Sylvain et de Verrie, — nous allons les édifier sur la véracité des motifs allégués dans les arrêtés de M. le préfet Abdon Béchade en ce qui concerne la commune de Douces.

Voici le texte de l'arrêté préfectoral qui a suspendu de ses fonctions M. Richardin, maire de Douces :

« Nous, Préfet de Maine-et-Loire,
Vu l'article 2 de la loi du 5 mai 1855 ;
Considérant qu'il résulte de l'enquête de M. le sous-préfet de Saumur et des déclarations signalées de plusieurs conseillers municipaux de la commune de Douces ;

» Que M. Richardin, maire de la commune de Douces, a usé de ses fonctions de maire pour se soustraire à l'obligation de s'acquitter de ses prestations, soit en argent, soit en nature ; qu'ainsi il a privé la commune qu'il administrait d'une partie de ses ressources pendant cinq années consécutives, de 1873 à 1877 inclusivement, et que, depuis 1877, il n'a acquitté qu'une très-faible portion de ses prestations ;

» Attendu que M. Richardin a gravement méconnu ses devoirs de maire en agissant ainsi ;

» Sur la proposition de M. le sous-préfet de Saumur ;

» Arrêtons :
» Article 1^{er}. — M. Richardin, maire de Douces, est suspendu de ses fonctions pendant deux mois.

» Art. 2. — M. le sous-préfet de Saumur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Angers, le 24 septembre 1879.

» Le Préfet, ABDON BÉCHADE. »

Eh bien ! nous nous inscrivons en faux

contre les considérants invoqués ici par M. le Préfet, et voici les documents que nous nous permettrons de faire connaître à ce sujet à tous nos lecteurs :

I.
« Nous, soussignés, conseillers municipaux de la commune de Douces, canton de Doué, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

» Protestons contre l'enquête de M. le sous-préfet de Saumur, dont nous n'avons pas eu connaissance, et qui a motivé l'arrêté de monsieur le préfet, en date du vingt-quatre septembre dernier, suspendant M. Richardin de ses fonctions de maire pour deux mois, relativement à ses prestations ;

» En conséquence, nous certifions que M. Richardin a toujours fait ses prestations ; que les plaintes portées contre lui sont complètement fausses, calomnieuses et portées par vengeance, et que les rôles de prestations ont toujours été émargés régulièrement par les agents-voyers, chargés de la surveillance de la prestation ; et que chaque année, jusqu'à ce jour, à la session de mai, y compris l'année 1873, les comptes de la prestation, ainsi que tous les comptes courants des mêmes exercices, ont toujours été certifiés exacts par nous, après vérification faite dans toutes leurs parties, et approuvés par l'autorité supérieure ; par conséquent, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'administration de M. Richardin, attendu qu'il n'a jamais fait aucune dépense sans nous en donner connaissance ; et que ce n'est que par son dévouement et le sacrifice de son temps qu'il a su tirer cette commune de l'ornière où elle était tombée.

» C'est pourquoi, la commune et nous, lui en serons toujours reconnaissants.

» Douces, le 1^{er} octobre 1879. »

Signé : Girault-Yaslin, adjoint ; Marquet, Pierre Gauthier-Gautier, Beausse René, Touret, Gateau. (Formant la majorité du conseil municipal.)

II.
« Nous, plus imposés et autres prestataires de la commune de Douces, approuvons le certificat ci-dessus :

» Toussaint Chatenay, ancien conseiller de l'administration de M. Richardin, Proust-Beausse, Pinot-Proust, Douet, Chandebeault, Rullier Jean, Chatelain, Rullier, Etienne, Benjamin Vivien, Genevais, E. Vivien, ancien conseiller de l'administration de M. Richardin, Gourdon, Genevais, Gourdon Jean, Gourdon Louis, Giraud, Maitreau Pierre, Proust-Guilton, Cocuau, Guérinet, Girault Louis (ancien conseiller de l'administration de M. Richardin), Marcardoux, Reverdy, Gaillard-Douet, Panneau François, René Péan, Langlois, Proust-Douet, Regault René, Piau, Sapin, Goubirard-Fouché, Pierre Jamin, Louis Girault, René Piau-Gautier.

François Goubirard, Marchand, Chesneau fils, Chesneau, Martin-Routiou, Clé René, Beausse, David Pierre, Gattée Pierre, Maitreau Louis, Guillou, Emmanuel Chesneau, Alphonse David, Razin-Vinçonneau, Robin Antoine, Mouxion Louis, Caillé Louis, Trouillard, Guyot-Bodi, Jamin Charles, Proust-Parant, Gautier André, Grellepois, Douet, Bodineau Louis, Augustin Bazille, Godefroy, Bégault, Péan, Marquet-Delogeau, Péan-Dalencou, Richardin, Beausse, Gautier Louis, René Gautier, H. Gautier, Gaillard, Brault Louis, Chignard dit Brunel, Fardeau-Gasté, Roujeard, Lefèvre, Jacques Baudru, Touret Pierre, Pinguet, Jean Delhumeau, Commeau, Fremin, Deshaies Joseph, Bodineau, Bourgerie, Proust-Hamon, Beugnon, etc. »

III.
« Nous soussignés, conseillers municipaux de la commune de Douces, canton de Doué, arrondissement de Saumur,

» Vu la révocation du garde-champêtre qu'il a reçue ce jour ; ayant la certitude que les bruits répandus contre lui, et qui ont été cause de sa révocation, n'ont été répandus que par vengeance et calomnie, comme il se charge de le prouver lui-même par témoins ;

» En conséquence, certifions que le sieur Baudru, Jacques, n'a jamais mérité que des éloges de son service et de son honnêteté, malgré sa pauvreté.

» Douces, le 26 août 1879. »

Signé : Touret Jean, Marquet Pierre, Girault-Yaslin, Gautier-Gautier, Gateau, Beausse René et Louis Richardin (formant la majorité du Conseil municipal.)

Après avoir donné le texte de ces documents, qui seront remis entre les mains de M. le ministre de l'intérieur, il nous paraît

superflu de les accompagner de longs commentaires à l'usage de nos lecteurs.

Ceux-ci comprendront sans peine que M. Demangeat, sous-préfet de Saumur, et M. Abdon Béchade, préfet de Maine-et-Loire, viennent de se mettre, une fois de plus, dans un assez vilain cas. — Ils ont accueilli, par esprit de parti, des dénonciations sans preuves, et ces dénonciations-là ont suffi à M. le préfet Abdon Béchade pour lui permettre de prendre un arrêté de suspension dont les motifs sont de nature à porter atteinte à la considération et à l'honneur de M. le maire de Douces.

L'arrêté se fonde sur « une enquête ». Or, non-seulement M. Richardin n'a jamais entendu parler de cette enquête, mais M. le sous-préfet de Saumur a refusé de lui communiquer les dénonciations portées contre lui ; il n'a donc pu se défendre contre des déclarations qu'il ignorait. L'enquête n'a pas été contradictoire et l'administration supérieure a refusé arbitrairement à l'un de ses maires l'exercice du droit de la libre défense. Voilà le cas.

M. Richardin fait appel de la décision préfectorale devant M. le ministre de l'intérieur ; — celui-ci verra de quelle façon M. le sous-préfet de Saumur fait ses « enquêtes » et avec quelle légèreté M. le préfet Abdon Béchade souscrit aux enquêtes de M. Demangeat.

En attendant, l'honorable M. Richardin est bien vengé des injures et des calomnies qui ont trouvé si facile accès à la préfecture ; il est vengé par l'émotion et par l'indignation soulevées dans la commune de Douces par l'arrêté de M. le préfet Abdon Béchade. — Les signatures que nous venons de donner font suffisamment foi contre les calomnies susdites.

Quant à ce malheureux garde-champêtre, victime lui aussi d'une odieuse et mensongère dénonciation, non-seulement il n'a pas « dégainé », non-seulement il n'a pas menacé « de son sabre » — comme le disait le *Patriote* — M. le délégué à la présidence de la distribution des prix, mais il propose à l'administration, il propose à la justice de faire la preuve contraire par témoins et de démasquer par témoins, devant les tribunaux, le ou les délateurs qui l'ont calomnié pour lui faire enlever sa place et retirer son gagne-pain.

Est-ce qu'il serait vrai que M. le procureur de la République près le tribunal de Saumur pût opposer à ce vieux serviteur un déni de justice, et refusât de lui faciliter les moyens de défendre sa cause et de se justifier publiquement en poursuivant les calomnieux ? (J. de Maine-et-Loire.)

L'ancien secrétaire de la préfecture de Maine-et-Loire, M. Habeneck, dont nous avons annoncé la mort, avait eu à Carpentras son heure de célébrité. On se rappelle ses démêlés avec les dominicains de cette ville. M. Habeneck avait eu la singulière fantaisie d'interdire aux dominicains la faculté de sortir s'ils n'étaient munis de passeports. Le supérieur protesta énergiquement. Le sous-préfet répondit par une lettre dans laquelle il assimilait les dominicains à des vagabonds, devant être traités comme tels.

À la suite de ce scandale, M. Habeneck fut mis en disponibilité. M. Lepère n'était pas encore ministre de l'intérieur. Le sous-préfet de Carpentras tenta alors, à Lyon, une candidature malencontreuse, puis on n'entendit plus parler de lui.

M. Habeneck était fils de M^{lle} Habeneck, artiste distinguée du Gymnase.

LA FLÈCHE.

Une des meilleures institutions d'éducation militaire, un établissement qui offre des ressources infiniment précieuses aux officiers sans fortune et fournit en même temps d'excellents sujets pour Saint-Cyr et même pour l'École polytechnique, le Prytanée militaire de La Flèche, vient de s'apercevoir que nous avons un ministre de la guerre réformateur.

Jusqu'ici, à la tête du Prytanée se trouvait un général de brigade. M. Gresley vient de décider que le commandement de cette magnifique maison serait confié à un simple lieutenant-colonel.

Cette diminution de grade est-elle pour relever le prestige du Prytanée ?

Caisse d'Épargne de Saumur.
Séance du 5 octobre 1879.
Versements de 137 déposants (48 nouveaux), 18,229 fr. 21 c.
Remboursements, 9,362 fr. 23 c.

Marché de Saumur du 4 octobre.

Blé nouv. (l'li.)	23	—	Huile de noix	50	130	—
Froment (l'li.)	77	23	Huile chene	50	—	—
Halle, moy.	74	22	Graine trèfle	50	—	—
Seigle	75	16	— Luzerne	50	—	—
Orge	65	14	Foin (dr. c.)	780	65	—
Avoine, bar.	50	9	— Luzerne	780	60	—
Fèves	75	14	Paille	780	50	—
Pois blancs	80	35	— Armandes	50	—	—
— rouges	80	26	— Cire jaune	50	190	—
Graine de lin	70	—	— Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	20	—	—	—	—
Farine, culas	157	66	—	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	125 à 130
Id.	2 ^e id.	95 à 100
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	85 à 90
Id.	2 ^e id.	80 à 85
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	85 à 90
Id.	2 ^e id.	80 à 85
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	70 à 75
La Vienne, 1877.	—	— à 65
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs, 1877.	—	140 à 150
Id.	—	— à —
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	200 à 215
Id.	2 ^e id.	145 à 150
Id.	1 ^{re} id.	— à —
Id.	2 ^e id.	— à —
Varrains, 1877.	—	— à —
Varrains, 1878.	—	— à —
Bourguet, 1878.	1 ^{re} qualité	145 à 150
Id.	2 ^e id.	135 à 140
Id.	1 ^{re} id.	— à —
Id.	2 ^e id.	— à —
Restigné 1878.	—	— à 135
Id.	—	— à —
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	130 à 135
Id.	2 ^e id.	125 à 130
Id.	1 ^{re} id.	— à —
Id.	2 ^e id.	— à —

Faits divers.

LES GLACES POLAIRES.

Le commandant sir Jones Nares, dans sa campagne populaire, a constaté que les glaces de ce vaste bassin boréal sont de formation séculaire ; aussi lui a-t-il donné le nom de *Mer paléocristique* ou mieux *paléocrystallique*, qui signifie mer des glaces anciennes. La croûte solide de cet océan immobile atteint parfois 20 et 30 mètres d'épaisseur ; un seul hiver ne saurait suffire à créer une telle profondeur de congélation ; il faut donc admettre que l'ablation et la fonte de l'été sont impuissantes à détruire la quantité de glaces formée pendant l'hiver.

Il reste de la sorte un stock de vieilles glaces qui s'accroît d'année en année, se brise en juillet pour se ressouder et se regeler en août. Cette opinion se base encore sur des observations d'un autre ordre : on sait que les courants chauds ou tièdes pénètrent dans le bassin polaire, d'une part entre le Groënland et le Spitzberg, d'autre part au travers du détroit de Bebring ; les eaux qui s'accumulent ainsi vers le nord doivent trouver un déversoir ; il n'en existe aucun au travers de l'Asie et de l'Europe : il faut donc que ces eaux s'échappent par le détroit de Robeson, seul orifice que la nature paraît leur avoir ménagé, ou par les contre-courants dont on a constaté les effets sur la côte orientale du Groënland.

Or, le débit additionné de ces deux exutoires est impuissant à laisser s'écouler vers le sud la totalité des glaces formées dans le nord. D'après les calculs de Nares, il en resterait les deux tiers emprisonnés autour du pôle. C'est ce surplus de chaque année, sans cesse croissant, qui formerait, d'après l'habile marin, la mer paléocrystallique. Si Nares est le premier qui l'ait signalée au nord du détroit de Robeson, il n'est pas le seul à constater l'existence de cette barrière de glaces réputée impénétrable : Mac-Clure l'avait rencontrée aux environs de l'île de Banks ; Collinson, Meham et Mac-Clintock l'ont abordée au nord de l'île du Prince-Patrick ; Parry, Richard et Lherard Osborn, aux abords du Spitzberg.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

BONS HYPOTHÉCAIRES 5 0/0.

Le COMPTOIR DE LA BOURSE PARISIENNE, 40, rue Laffitte, à Paris, délivre au prix de 107 francs, des Bons hypothécaires parfaitement garantis RAPPORTANT 5 FRANCS NETS et au prix de 530 francs, des Bons rapportant 25 francs par an, payables par semestre.

Ces bons sont la représentation de prêts en première hypothèque, doublement garantis par l'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 54 matin.	
1 25 soir.		4 50 soir.		9 15 soir.	
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 26 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 49.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 70	25		Crédit Foncier colonial	500	10		Canal de Suez	730	50	
4 1/2 %	85 70	30		Crédit Foncier, act. 500 f.	1115	5		Crédit Mobilier esp.	1185	0	
5 %	113	50		Obligations foncières 1877	385	2 50		Société autrichienne	580	3 75	
Obligations du Trésor	510			Soc. gén. de Crédit Industriel et commercial	745			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336			Crédit Mobilier	755	6 25		Orléans	386 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513			Crédit foncier d'Autriche	752 50	3		Paris-Lyon-Méditerranée	383		
1865, 4 %	530	1		Est	740	2 50		Est	383 50		
1869, 3 %	413			Paris-Lyon-Méditerranée	1162 50	6 25		Nord	394		
1871, 3 %	405			Midi	870	5		Ouest	384 50		
1875, 4 %	530	1		Nord	1470			Midi	385		
1876, 4 %	528			Orléans	1155			Paris (Grande Ceinture)	380		
Banque de France	3300	30		Ouest	747 50			Paris-Bourbonnais	382 50		
Comptoir d'escompte	880			Compagnie parisienne du Gaz	1318 50			Canal de Suez	565		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	655	5					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	
6 —	45 —	(s'arrête à Angers)	
8 —	56 —	omnibus-mixte.	
1 —	33 —	soir,	
3 —	33 —	express.	
7 —	15 —	omnibus.	
10 —	37 —	(s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte.	
8 —	31 —	omnibus.	
9 —	40 —	express.	
12 —	40 —	soir, omnibus-mixte.	
4 —	41 —	omnibus-mixte.	
10 —	38 —	express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le samedi 11 octobre 1879, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Nationale, n° 13,

Comprenant magasin sur la rue, chambre derrière, corridor; au premier étage, deux chambres; au second étage, chambre et mansarde; grenier sur le tout; cour et cave, joignant au levant M. Ackerman, au couchant la rue Nationale, au nord M. Baussard et au midi M. Benoist-Séguin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

1° Deux ares 75 centiares de vigne, à la Vigne-aux-Moines, commune des Ulmes, joignant au midi les héritiers Deschamps, au nord M. Tarode et au levant un chemin.

2° Deux ares 60 centiares de vigne, au hameau de Glan, commune des Ulmes, joignant au midi M. Froget.

3° Onze ares de vigne, à la Vigne-aux-Moines, commune des Ulmes, joignant au nord M. Béranget, au midi M. Besnard, au levant un chemin.

4° Six ares 30 centiares de vigne, aux mêmes lieu et commune, joignant au nord M. Maurice, au midi M. Béranget, au levant M. Besnard et au couchant M. Poitevin.

5° Cinq ares 50 centiares de vigne, aux mêmes lieu et commune, joignant au nord M. Besnard, au midi M. Beausé et au levant un chemin.

6° Une cave, sise à Glan, commune des Ulmes, dans laquelle est un pressoir avec ses ustensiles, puits commun, cour commune; plus, droit de communauté à un pressoir et à une cave en face de celle qui vient d'être désignée.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (509)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAU. (54)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

MOBILIER

Appartenant à M. Milon fils, libraire à Saumur,

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

A Bagneux, au domicile où est décédé M. Auguste Caillé,

Le dimanche 12 octobre 1879, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Ce mobilier consiste en :

Literie, linge de corps et de ménage, armoires, fauteuils, chaises, commodes, buffet et table de salle à manger, table de nuit, garde-robe, batterie de cuisine, bouteilles vides, bois de chauffage, outils de jardinage et grande quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (508)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e Le Ray, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

LA CHASSE EST INTERDITE sur la Terre de la Presaye, commune de Vivy. (498)

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.



Goutte, Gravelle Neuf guérisons sur dix.
SALICYLATE LITHINE DE SCHLUMBERGER
SEUL BREVETÉ
60 pilules — Flacon 5 fr.
préparé par CHEVRIER, Pharm^e, 21, faubourg Montmartre, Paris.
Dépôt à Saumur, ph^e GABLIN.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

Recommandent l'emploi

DU

SAVON ROYAL de THRIDACE

DE

VIOLET

Pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté

de la

peau, du visage et des mains.

PHARMACIE-DROGUERIE

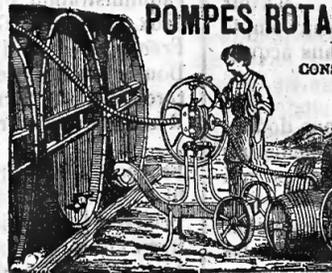
Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.



POMPES ROTATIVES J. MORET & BROUET

VENUES AVEC GARANTIE
CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.
124, rue Oberkampf, Paris.

Les seules appréciées par l'industrie vinicole; remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement. — Nouveaux perfectionnements. — Succès justifiés par plus de 10,000 applications, 90 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.

Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par F. DABURON, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Énéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.
Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.